

Référentiel de compétences professionnelles

**Formation des
enseignantes spécialisées
et enseignants spécialisés**

Référentiel de compétences professionnelles

L'évolution de l'école et de la pratique de l'enseignement spécialisé requiert une formation exigeante et permanente. Dans cette perspective, il importe de fixer les finalités de cette formation en termes de compétences professionnelles à développer.

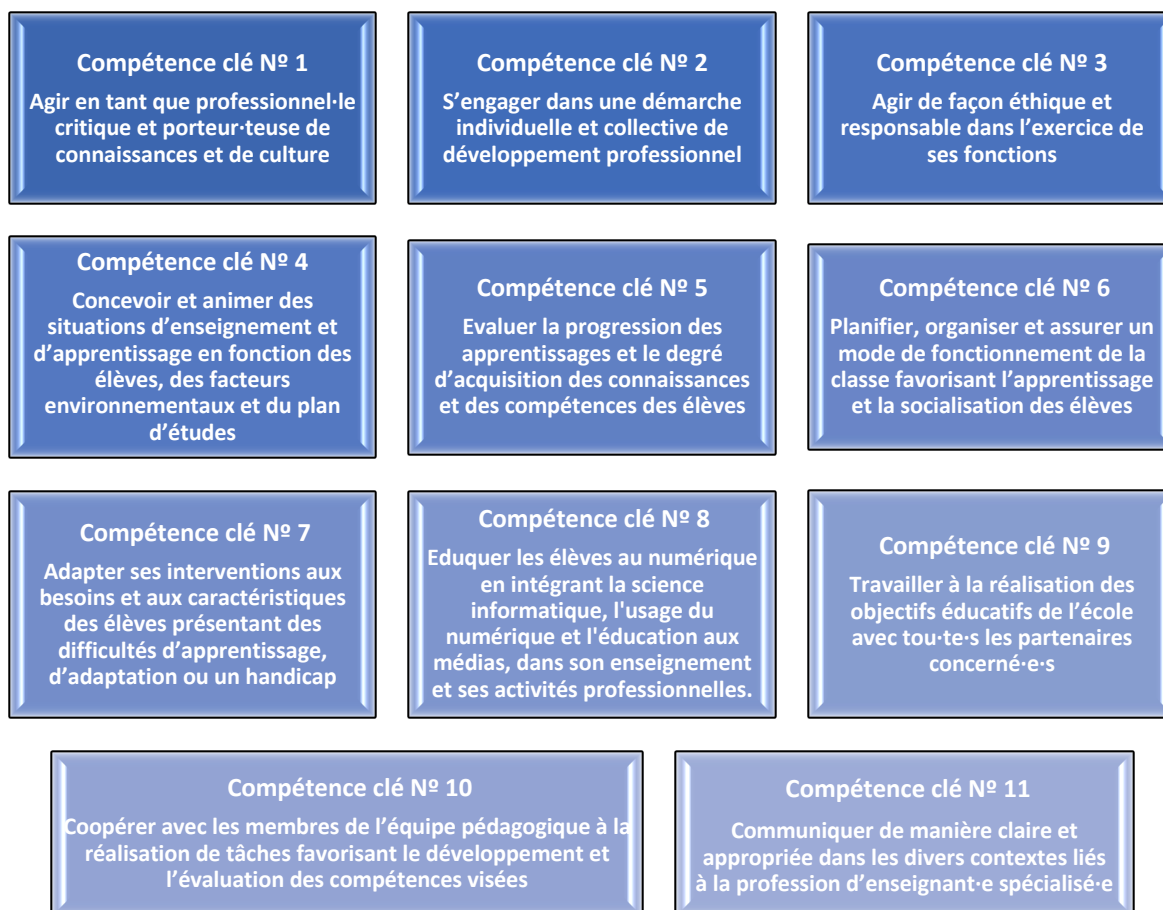
Une définition de ces compétences a été réalisée par le corps enseignant de la HEP en se fondant, d'une part, sur le travail mené au niveau romand pour l'élaboration d'un référentiel en vue de la gestion de la mobilité, et d'autre part, sur les référentiels européens et nord-américains. Un référentiel a été développé et sert de cadre à l'ensemble des formations initiales et continues proposées par la HEP. Le présent référentiel se base sur celui établi pour l'enseignement ordinaire tout en s'ajustant à *l'enseignement spécialisé*. Il doit permettre de poursuivre le dialogue avec les services employeurs et avec les associations professionnelles et syndicales, dans le but de définir à terme les bases communes sur lesquelles peuvent se définir la qualité et l'identité professionnelle.

Parmi les nombreuses définitions du concept de compétence professionnelle, les caractéristiques suivantes ont été retenues.

Une compétence professionnelle :

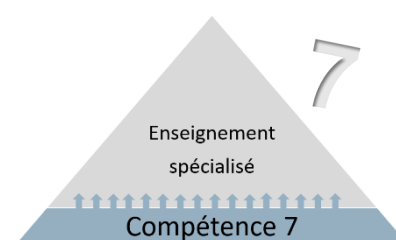
- se fonde sur un ensemble de ressources que l'actrice ou l'acteur sait mobiliser dans un contexte d'activité professionnelle ;
- se manifeste par une action professionnelle réussie, efficace, efficiente et récurrente ;
- se situe sur un continuum qui va du simple au complexe ;
- est lié à une pratique intentionnelle ;
- constitue un projet, une finalité qui dépasse le temps de la formation initiale.

Ce référentiel se décline dans des gestes professionnels sans pour autant proposer un descriptif trop détaillé ou techniciste. Compatible tant avec le projet romand qu'avec les standards internationaux, il est de nature à faciliter la mobilité des étudiant·e·s, ainsi que des enseignant·e·s spécialisé·e·s diplômé·e·s. C'est autour de ce référentiel et de ses 11 compétences, que le plan d'études du Master en enseignement spécialisé est construit :



Spécificité du référentiel de compétences professionnelles des enseignant·e·s spécialisé·e·s

Le présent référentiel se compose des mêmes compétences-clés que celles déclinées dans celui destiné aux formations initiales et continues, proposées par la HEP Vaud. Ces compétences-clés ont été ajustées à la situation particulière des professionnel·le·s de l'enseignement spécialisé et des composantes spécifiques ont été définies. Une différence majeure mérite d'être relevée. La compétence-clé N° 7 « Adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap » constitue le cœur même de la profession d'enseignant·e spécialisé·e : elle apparaît donc dans l'ensemble des compétences du référentiel et elle n'est pas décrite en tant que telle. En effet, les enseignant·e·s spécialisé·e·s sont amené·e·s à intervenir dans des contextes variés, auprès d'élèves présentant des besoins ou des caractéristiques particulières.



De plus, dans le présent référentiel, certaines compétences occasionnent des numérotations atypiques (3.0, 4.12, 5.1.1...) car plusieurs composantes ont été ajoutées au référentiel des formations général de la HEP Vaud. Afin de pouvoir établir des parallèles entre les référentiels, la numérotation s'avère identique et complétée, si nécessaire.

1

Compétence clé N° 1

Agir en tant que professionnel·le critique et porteur·teuse de connaissances et de culture

L'école constitue un lieu majeur de formation culturelle des enfants et des adolescent·e·s. Dans ce cadre, la mission d'instruction et d'éducation des enseignant·e·s spécialisé·e·s consiste à aider les élèves à acquérir des connaissances qui prennent du sens en les amenant à établir de nouveaux rapports à elles-mêmes ou eux-mêmes, à autrui, au monde. Par ailleurs, le rôle de l'enseignant·e spécialisé·e ne se limite pas aux seules questions pédagogiques et didactiques liées aux apprentissages des élèves ; en tant qu'acteur·trice social·e, il·elle est au cœur d'enjeux de société. Ainsi, dans son rôle de *passer·euse culturel·le*, il·elle est appelé·e à :

Composantes

1.1 Situer les points de repère fondamentaux (concepts, postulats, méthodes) des savoirs de sa discipline afin de rendre possible des apprentissages significatifs et pertinents chez les élèves.

L'enseignant·e spécialisé·e dispose d'une compréhension et d'une maîtrise éclairées des disciplines qu'il·elle enseigne ainsi que des particularités des élèves auxquelles ces dernières sont destinées. Ses connaissances approfondies dépassent les seuls contenus retenus dans le plan d'études et s'appuient sur des repères structurés et structurants. Il·elle pourra ainsi développer chez les élèves des connaissances et des compétences qu'ils·elles pourront déployer dans des contextes diversifiés.

1.2 Porter un regard historique et critique sur les disciplines enseignées et sur les concepts fondamentaux propres à la pédagogie spécialisée.

En plus d'une compréhension approfondie des contenus et de la structure de la discipline enseignée, l'enseignant·e spécialisé·e doit également en connaître la genèse, l'évolution et en discerner les rapports et les limites. Il·elle s'appuie sur la spécificité des disciplines qu'il·elle enseigne tout en restant ouvert à la complémentarité d'autres matières ou champs scientifiques dans un contexte donné. De plus, il·elle développe une réflexion critique et une argumentation réfléchie sur des concepts fondamentaux tels que l'inclusion, l'intégration, la pédagogie universelle, la différenciation, la normalité, le handicap, la participation sociale...

1.3 Porter un regard critique sur ses propres origines et pratiques culturelles et sur son rôle social.

L'enseignant·e spécialisé·e est conscient·e de ses origines, de son cheminement et des influences qui ont façonné son identité, ses connaissances et ses habitudes culturelles. Il·elle sait que son propre contexte culturel peut avoir des répercussions sur sa manière de traiter la discipline qu'il·elle enseigne. Il·elle analyse les enjeux de sa fonction dans son contexte social et se situe de manière critique face à ceux-ci.

1.4 Établir des relations entre la culture prescrite dans le plan d'études et celle des élèves.

L'enseignant·e spécialisé·e se préoccupe du sens donné à l'école par les élèves ayant des besoins particuliers et des attentes de la société à l'égard de ces dernier·ère·s (élèves en situation de polyhandicap, en décrochage scolaire...). Il·elle cherche à situer le contexte culturel des élèves afin de comprendre les rapports qu'ils·elles construisent et entretiennent avec les contenus inscrits dans le plan d'études. Il·elle identifie les continuités et les ruptures qui se présentent aux élèves et aménage des conditions d'apprentissage qui leur permettent d'accéder à de nouveaux contenus.

1.5 Prendre en compte la diversité des élèves.

L'enseignant·e spécialisé·e est attentif·tive à la diversité (contexte d'origine, langue, difficultés d'apprentissage, situation de handicap...) des élèves et il·elle la considère comme une richesse dont il·elle tire parti. Il·elle intègre cette dimension lorsqu'il·elle procède au choix de la méthode et du matériel pédagogiques. Il·elle planifie son enseignement de sorte à permettre à ce groupe hétérogène d'élèves de s'approprier les contenus de la discipline qu'il·elle enseigne et d'établir des liens significatifs pour eux·elles.

1.6 Permettre à la classe d'exister comme un lieu ouvert à la diversité.

L'enseignant·e spécialisé·e crée avec ses élèves une « culture de classe », au sein de laquelle la diversité des élèves et les apports individuels de chacun·e sont valorisés. Il·elle encourage l'écoute des opinions de tou·te·s et amène les élèves à établir des modes de communication et des règles de comportement partagés par l'ensemble de la classe.

2

Compétence clé N° 2

S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Pour s'adapter d'une part, au rythme accéléré de l'évolution sociale et aux multiples changements susceptibles de se présenter au fil de leur carrière professionnelle, et d'autre part à l'évolution des connaissances scientifiques, les enseignant·e·s spécialisé·e·s disposent de facultés de renouvellement nécessaires à l'actualisation continue de leurs connaissances, de leur pratique, de leurs rôles et responsabilités. L'implication croissante des équipes pluridisciplinaires dans la coordination de l'enseignement, dans la planification des projets pédagogiques et dans l'évaluation du travail des élèves requiert une meilleure cohérence des démarches de développement professionnel. En conséquent, l'enseignant·e spécialisé·e est prêt·e à s'engager dans une démarche de formation permanente pour :

Composantes

2.1 Établir un bilan de ses compétences professionnelles et mettre en œuvre les moyens pour les développer en utilisant les ressources disponibles.

La démarche de développement professionnel s'élabore à partir d'un inventaire des connaissances et des compétences déjà maîtrisées dans la perspective de les développer et de les enrichir. Parallèlement à la réalisation de ce bilan, l'enseignant·e spécialisé·e dresse un répertoire de ressources existantes. Il·elle détermine ses besoins prioritaires en matière de développement professionnel et de formation continue. Il·elle évalue l'accessibilité des moyens en fonction des contraintes et possibilités de son contexte de travail. De plus, il·elle évalue l'efficacité de son activité professionnelle.

2.2 Échanger des idées avec l'équipe pédagogique quant à la pertinence de ses choix pédagogiques et didactiques.

L'enseignant·e spécialisé·e discute avec l'équipe pédagogique des orientations qu'il·elle donne et entend donner à son enseignement. Ces échanges lui permettent d'élargir son champ de réflexion et de prendre de la distance par rapport à sa pratique quotidienne. Il est judicieux d'aménager, voire de formaliser des plages de temps pour approfondir les débats d'idées pédagogiques.

2.3 Recourir à des savoirs théoriques et réfléchir sur sa pratique pour réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action.

L'enseignant·e spécialisé·e surveille les évolutions conceptuelles et scientifiques des sciences de l'éducation et des disciplines qu'il·elle enseigne. Il·elle analyse régulièrement les fondements et la portée de son action en classe. L'actualisation continue de ses connaissances et une démarche suivie de réflexion sur son expérience entretiennent la qualité de son activité professionnelle. De plus, il·elle analyse ses représentations de l'élève de l'enseignement spécialisé en fonction des connaissances récentes du champ de la pédagogie spécialisée.

2.4 S'engager dans des démarches d'innovation ou de recherche pour enrichir sa pratique professionnelle.

L'enseignant·e spécialisé·e initie ou participe aux projets pédagogiques conduits dans la classe ou dans l'établissement. Ceux-ci constituent en effet des leviers majeurs de développement des connaissances professionnelles. L'enseignant·e spécialisé·e contribue également à des projets de recherche qui visent à l'amélioration des pratiques d'enseignement.

3

Compétence clé N° 3

Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions

Le professionnalisme suppose que, dans l'exercice de sa fonction, une personne respecte les normes et procédures partagées par le corps de métier auquel elle appartient. L'autonomie professionnelle, quant à elle, renvoie à l'éthique de responsabilité de la personne. Dans ce domaine de compétences, il est attendu des enseignant·e·s spécialisé·e·s qu'ils-elles s'investissent dans leur action et s'engagent à accorder une attention appropriée à tou·te·s les élèves accompagné·e·s. Il est également essentiel qu'ils-elles puissent expliquer et argumenter leurs décisions pédagogiques et répondre de leurs actions dans la classe et dans l'école. Par conséquent, l'enseignant·e spécialisé·e fait preuve de conscience professionnelle lorsqu'il s'agit de :

Composantes

3.0 Favoriser l'intégration des élèves qui présentent des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap.

L'enseignant·e spécialisé·e situe les difficultés et les capacités des élèves ayant des besoins particuliers, aussi bien au niveau des domaines disciplinaires que des capacités transversales ou de la formation générale. Il-elle veille à ce que ces élèves soient compris·es et intégré·e·s par les enfants et les autres partenaires de l'école.

3.1 Discerner les valeurs en jeu dans ses interventions.

L'enseignant·e spécialisé·e est conscient·e des orientations sous-jacentes à ses choix et décisions pédagogiques. Il-elle s'interroge sur ses propres systèmes de pensée, de croyance, de valeurs et sur les finalités de l'enseignement spécialisé. Il-elle identifie les valeurs a priori susceptibles de le-la guider dans son travail, perçoit et analyse l'influence potentielle de celles-ci sur son action pédagogique, sur la classe et sur chacun·e des élèves.

3.2 Accorder aux partenaires l'attention et l'accompagnement appropriés.

L'enseignant·e spécialisé·e s'engage, dans les limites de son mandat d'encadrement professionnel, à apporter les ressources et à mettre en place l'accompagnement nécessaire aussi bien aux élèves, qu'aux parents, enseignant·e·s ou autres partenaires avec lequel·le·s il-elle collabore. Il-elle est amené·e à accompagner ces partenaires face aux difficultés ou au handicap (fatigue, épuisement, crainte, peur, rejet), grâce à des savoir-être et des attitudes adaptées. Considérant chacun·e de ces acteur·trice·s comme une personne singulière, il-elle est prêt·e à accorder à chacun·e l'attention requise dans l'exercice de ses fonctions.

3.3 Légitimer, auprès des publics intéressés, ses décisions relativement à l'apprentissage et à l'éducation des élèves.

L'enseignant·e spécialisé·e est pleinement responsable des moyens qu'il-elle mobilise dans le cadre de ses interventions. Il-elle s'engage à tout mettre en œuvre pour que les élèves ayant des besoins particuliers puissent disposer des moyens favorables à leur développement. Il-elle est en mesure de justifier ses choix pédagogiques et peut démontrer qu'il-elle utilise les meilleures ressources à sa disposition, en tenant compte à la fois des besoins des élèves et de l'environnement.

3.4 Respecter les aspects confidentiels de sa profession.

Des élèves, des parents ou d'autres partenaires peuvent être amené·e·s à confier des informations personnelles à l'enseignant·e spécialisé·e. Tenu·e à une obligation de discrétion et de réserve, il·elle s'abstiendra totalement de révéler la teneur de ces données personnelles en dehors d'impératifs strictement liés à sa fonction.

3.5 Valoriser la diversité et éviter toute forme de discrimination et de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents et de tout·e autre partenaire.

L'école, la classe sont, à l'instar de la société, des lieux où se côtoient des individus issus de multiples origines, de divers milieux et présentant des capacités diverses. Non seulement l'enseignant·e spécialisé·e repère les situations où se manifestent des formes de discrimination ou d'exclusion, mais il·elle met en place des règles et des dispositifs qui assurent le respect et l'équité à l'égard des différences. Il·elle contribue également à la sensibilisation de la société à la diversité en la valorisant au sein de l'école.

3.6 Situer à travers les grands courants de pensée les problèmes de société qui se manifestent à l'école.

Lorsque les problèmes de société tels que la violence, les drogues, le racisme, la discrimination, etc. s'introduisent dans l'école, l'enseignant·e spécialisé·e cherche comment les aborder dans le contexte scolaire en évitant de reproduire des préjugés susceptibles de conduire à des formes d'exclusion. A cette fin, il·elle prend en compte la manière dont ces problèmes sont considérés dans les grands courants d'idées et s'engage à veiller au respect et au bien-être de chacun·e, au sein de l'école.

3.7 Utiliser judicieusement le cadre légal, réglementaire et déontologique régissant sa profession.

L'enseignement est une activité régie par un triple cadre dans lequel sont déterminées les obligations et droits du personnel enseignant, les règles relatives au contrat de travail et les principes généraux de déontologie professionnelle. L'enseignant·e spécialisé·e s'appuie sur le cadre légal (lois, ordonnances, règlements cantonaux, plan d'études, ...) et sur ses connaissances des différentes structures éducatives pour toute décision concernant la scolarisation, l'orientation, les choix pédagogiques ou l'aide apportée aux élèves.

3.8 Reconnaître les limites de son champ d'action et de ses interventions.

L'enseignant·e spécialisé·e n'est pas le·la seul·e intervenant·e auprès des élèves ; d'autres partenaires – notamment les parents, les enseignant·e·s, les éducateur·trice·s, les thérapeutes, les médecins... – participent, avant, en même temps que lui·elle et après lui·elle, à leur instruction, leur éducation et leurs soins. Il·elle situe clairement les frontières de ses responsabilités et de ses actions dans le cadre de son mandat professionnel.

4

Compétence clé N° 4

Concevoir et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage en fonction des élèves, des facteurs environnementaux et du plan d'études

L'enseignement s'inscrit dans une perspective selon laquelle l'enseignant·e et l'élève contribuent chacun·e, de manière complémentaire, aux apprentissages de ce·tte dernier·ère. Il s'agit donc pour l'enseignant·e spécialisé·e de mettre en œuvre des situations d'enseignement qui permettent à l'élève d'intégrer des apprentissages de plus en plus complexes pour progresser autant que possible vers la maîtrise des contenus déterminés dans le plan d'études. Les contenus et objectifs de celui-ci ne sont pas retenus pour eux-mêmes ; ils sont destinés à contribuer au développement des connaissances et à l'exercice de compétences que l'élève pourra mobiliser dans de multiples situations scolaires et extra-scolaires. Dans la planification, l'élaboration et l'animation des situations d'enseignement-apprentissage, l'enseignant·e spécialisé·e tient également compte des caractéristiques, connaissances et représentations des élèves. Conscient·e que c'est le processus d'apprentissage qui est au cœur de l'acte d'enseigner, l'enseignant·e spécialisé·e est prêt·e à :

Composantes

4.1 Appuyer le choix et le contenu de ses interventions sur les données de la recherche en pédagogie spécialisée ou dans les disciplines connexes.

La recherche en éducation et en pédagogie spécialisée offre des ressources considérables en matière de concepts fondamentaux et de développement des pratiques pertinentes aussi bien dans l'enseignement régulier que spécialisé. L'enseignant·e spécialisé·e suit l'évolution des recherches, retient les éléments adéquats dans son contexte professionnel et s'y réfère pour ajuster son enseignement, orienter ses choix pédagogiques ou accompagner des partenaires.

4.2 Maîtriser les savoirs à enseigner et les sélectionner en regard des finalités, des compétences visées, des contenus du plan d'études et des projets définis pour les élèves.

L'enseignant·e spécialisé·e fait preuve d'une compréhension approfondie de la discipline qu'il·elle enseigne et des méthodes, démarches, outils pédagogiques ou techniques pouvant répondre aux besoins particuliers de l'élève. Il·elle établit des liens avec l'ensemble des contenus et apprentissages à acquérir et à mobiliser par les élèves et détermine la progression de son enseignement de sorte à favoriser le développement de leurs connaissances et de leurs compétences.

4.3 Planifier des séquences d'enseignement et d'évaluation qui tiennent compte de la logique des contenus et de la progression des apprentissages et des besoins particuliers des élèves.

L'enseignant·e spécialisé·e établit l'ordre selon lequel les contenus seront abordés afin que les situations d'enseignement s'ouvrent, pour les élèves, sur de nouveaux apprentissages tout leur en permettant d'intégrer les acquis antérieurs. De concert avec les autres partenaires, il·elle définit des priorités, cible des objectifs et propose une progression des tâches en fonction de ceux·celles-ci. La planification de l'enseignement prévoit simultanément la programmation de critères et d'étapes d'évaluation comprenant des éléments et stratégies qui renseigneront l'élève – ainsi que les autres partenaires – sur sa progression. L'enseignant·e spécialisé·e organise l'adaptation des modalités d'enseignement (co-enseignement, enseignement en groupe ou individualisé...). Il·elle envisage des stratégies d'évaluation individualisée et il·elle prévoit des aménagements des contenus et des moyens d'apprentissage.

4.4 Prendre en considération les acquis, les représentations, les spécificités (physiques, psychiques, cognitives, sociales...), les besoins et les champs d'intérêt particuliers des élèves dans l'élaboration et l'animation des situations d'enseignement-apprentissage.

Pour déterminer les contenus et les méthodes de son action pédagogique, l'enseignant·e spécialisé·e tient compte « de qui sont et de ce que savent déjà » les élèves. Veillant à situer leur rapport au monde pour favoriser leurs apprentissages, il·elle crée des situations pour repérer les connaissances et représentations des élèves, appréhender leur contexte et découvrir leurs centres d'intérêts, s'appuyant à la fois sur l'observation des élèves, l'échange avec les autres partenaires, les éventuels bilans ou rapports ainsi que sur les connaissances récentes en pédagogie spécialisée.

4.5 Choisir ou élaborer des approches didactiques variées et appropriées en tenant compte de l'hétérogénéité des élèves.

La sélection et l'adaptation des moyens didactiques en regard de l'âge, des caractéristiques et des besoins des élèves sont au cœur du travail de l'enseignant·e spécialisé·e. Celui·celle-ci détermine, parmi l'éventail de méthodes, de techniques, de démarches, d'outils, de matériel pédagogique et didactique, ceux qui permettront le mieux aux élèves d'atteindre les objectifs d'apprentissage visés. Dans une visée d'accessibilité aux savoirs pour tou·te·s, l'enseignant·e spécialisé·e veille à proposer plusieurs approches qu'il·elle maîtrise, afin de répondre à la diversité des styles d'apprentissage des élèves.

4.6 Privilégier des situations qui permettent à l'élève de mobiliser ses compétences dans des contextes différents.

Qu'il·elle agisse en individuel ou en groupe, l'enseignant·e spécialisé·e veille à ce que les élèves consolident leurs acquisitions, puissent les exercer dans diverses situations, dans des circonstances qui donnent du sens aux apprentissages. Lors de la planification de son enseignement, l'enseignant·e spécialisé·e identifie des contextes scolaires, pré-professionnels, professionnels ou extrascolaires dans lesquels les élèves pourront appliquer et adapter leurs acquis et connaissances, développant les possibilités de transfert entre les différents milieux.

4.7 Faciliter l'accessibilité aux informations, guider les élèves dans leur sélection, leur interprétation et leur compréhension en fonction des exigences d'une tâche ou d'un projet.

La société actuelle se caractérise par une abondance des données. En fonction des besoins identifiés pour l'élève, l'enseignant·e spécialisé·e veille à ce que celui·celle-ci ne soit soumis·e ni à une surstimulation ni à une sous-stimulation. Face à un travail à réaliser, il·elle l'aide à mettre en évidence les stimuli pertinents, à dégager les caractéristiques importantes des informations disponibles, puis le·la conduit à élaborer peu à peu des méthodes de sélection et de mise en perspective des informations disponibles.

4.8 Encadrer les apprentissages des élèves par des stratégies, des démarches, des questions et des rétroactions de manière à favoriser l'intégration des apprentissages.

L'enseignant·e spécialisé·e facilite et consolide les apprentissages des élèves par de nombreuses interactions variées. Il·elle questionne et propose des dispositifs afin qu'ils puissent prendre conscience des stratégies mises en œuvre pour atteindre les objectifs visés et, le cas échéant, mettre en valeur la pluralité des solutions appropriées. Il·elle les conduit à identifier les contextes dans lesquels ils·elles pourront mobiliser les connaissances et les compétences acquises.

4.9 Recourir à des approches interdisciplinaires quand elles favorisent les apprentissages et l'intégration des savoirs.

Tout plan d'études vise, outre des objectifs spécifiques à chaque discipline, le développement de dimensions interdisciplinaires. En s'appuyant sur les liens qu'il-elle établit avec les champs de plusieurs disciplines, l'enseignant-e spécialisé-e élargit les situations d'enseignement pour permettre aux élèves d'approfondir et de consolider leurs connaissances, de les généraliser et de les ancrer dans un contexte plus large.

4.10 Concevoir et mettre en œuvre des situations d'enseignement et d'apprentissage qui favorisent le développement de la créativité, de la coopération, de l'autonomie, de la communication et de la pensée critique.

L'acquisition des savoirs serait incomplète sans le développement des principales compétences transversales nécessaires au-à la citoyen-ne de demain. Chaque élève vient à l'école riche de son histoire, de ses connaissances, de son imagination, de ses opinions, de ses expériences. Par son enseignement et par le choix de situations adéquates et la capacité à mettre en valeur les aptitudes des élèves, l'enseignant-e spécialisé-e contribue à l'essor de ces compétences.

4.11 Tenir compte des composantes cognitives, affectives et relationnelles des apprentissages.

Pour encourager les élèves à s'engager dans un processus d'apprentissage, l'enseignant-e spécialisé-e ne néglige aucun facteur déterminant. Il-elle veille à proposer aux élèves des tâches qui tiennent compte de leurs besoins sur les plans cognitif, conatif, affectif et relationnel. Il-elle met en place les dispositifs ou les soutiens nécessaires pour développer leurs compétences et relever les défis auxquels ils-elles sont confronté-e-s. Tenant compte de leurs ressources et de leurs difficultés, l'enseignant-e spécialisé-e soutient leur motivation en veillant à ce que l'exercice ait du sens pour eux-elles et leur manifeste qu'il-elle est convaincu-e qu'ils-elles sont capables de réaliser la tâche présentée.

5

Compétence clé N° 5

Évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des connaissances et des compétences des élèves

Pour juger de la progression des élèves dans leur appropriation des compétences visées, il est d'usage d'évaluer leurs performances. Celles-ci fournissent en effet des indices permettant à l'enseignant·e spécialisé·e, mais aussi à l'élève et à ses parents, de situer le développement de ses acquis ainsi que le degré atteint en matière de maîtrise des connaissances et des compétences. L'évaluation des compétences et des performances se fonde sur des critères, méthodes et instruments rigoureux, permettant de mesurer des caractéristiques précises retenues comme indicateurs explicites des acquisitions. Par conséquent, dans ses diverses démarches d'évaluation, l'enseignant·e spécialisé·e tient compte de l'ensemble des dimensions des apprentissages visés pour :

Composantes

5.0 Rechercher l'information pertinente auprès des personnes ressources et des parents en relation avec les besoins et le cheminement des élèves.

L'enseignant·e spécialisé·e se renseigne sur le parcours antérieur des élèves ayant des besoins particuliers, sur les mesures et formes de soutien dont ils-elles ont bénéficié et sur les moyens susceptibles de favoriser leur intégration et leur réussite scolaires. Il-elle consulte ses collègues, des intervenant·e·s extérieur·e·s, voire des spécialistes et il-elle s'enquiert auprès des parents des besoins, capacités et intérêts de leur enfant.

5.1.1 Repérer, en situation d'apprentissage, les forces et les difficultés des élèves afin d'adapter l'enseignement et de favoriser la progression des apprentissages.

L'enseignant·e spécialisé·e observe les comportements des élèves engagé·e·s dans une situation d'apprentissage ; il-elle s'assure qu'ils-elles ont bien compris les consignes et les questionne pour discerner les processus et identifier les stratégies qu'ils-elles utilisent. Lorsqu'il-elle constate que cela s'avère nécessaire pour des élèves, l'enseignant·e spécialisé·e adapte les composantes de la situation ou reprend et approfondit des apprentissages non consolidés.

5.1.2 Proposer aux élèves des tâches d'apprentissage, des défis et des rôles qui les font progresser.

L'enseignant·e spécialisé·e ajuste les objets, les conditions et les objectifs d'apprentissage à la mesure des capacités de chacun·e des élèves. Il-elle s'assure par ailleurs que les élèves ayant des besoins particuliers s'intègrent dans les situations d'apprentissage interactives, réunissant l'ensemble de la classe ou des groupes autour de tâches communes et que la participation de ces élèves soit recherchée et valorisée par leurs camarades.

5.2 Établir un bilan des acquis afin d'évaluer le degré d'acquisition des connaissances et des compétences.

À tout moment opportun, l'enseignant·e spécialisé·e dresse le bilan des acquis de chaque élève. Cette évaluation permet d'analyser les forces et les difficultés des élèves, de les évaluer dans les différentes sphères de développement et sert à établir un bilan afin d'étayer les décisions pour la suite du parcours scolaire des élèves. Ceux-celles-ci connaissent les critères et standards de performances sur lesquels porte l'évaluation et ont eu, au cours de l'année, des occasions pour se familiariser aux situations et conditions d'évaluation. En cas de besoin, l'enseignant·e spécialisé·e établit un projet pédagogique individualisé.

5.3 Construire ou employer des outils permettant d'évaluer la progression et l'acquisition des connaissances et des compétences.

L'enseignant·e spécialisé·e cherche à repérer rapidement les besoins des élèves et à dépister les facteurs qui limitent leurs capacités d'apprentissage. Ainsi, l'évaluation porte non seulement sur une vérification de la conformité des productions réalisées par les élèves par rapport à des résultats attendus, mais aussi sur l'examen régulier du développement de leurs apprentissages en recourant à des outils adaptés aux moments, contextes, dimensions à évaluer ou aux besoins particuliers. Dans ce sens, il·elle élabore des moyens d'évaluation diagnostique, formative, sommative/et ou certificative en fonction de chaque élève, les met en œuvre et analyse leur pertinence.

5.4.1 Faire participer les élèves au processus d'évaluation.

L'enseignant·e spécialisé·e implique activement les élèves dans les démarches d'évaluation de leurs progrès en leur proposant des dispositifs d'évaluation ou d'auto-évaluation adaptés à leurs besoins. Il·elle leur demande régulièrement de les commenter en fonction de critères et de seuils de performances qu'il·elle leur a préalablement communiqués. Il·elle développe la capacité des élèves à discerner eux·elles-mêmes l'évolution de leurs apprentissages, la qualité et l'adéquation de leur travail.

5.4.2 Interpréter les erreurs de l'élève et analyser les obstacles rencontrés pour réguler son enseignement et planifier les apprentissages.

En cours d'apprentissage, l'enseignant·e spécialisé·e ne se limite pas à ce que l'élève sait ou ne sait pas faire, mais tient compte des apprentissages en construction. Ainsi, il·elle démontre des compétences en termes d'évaluation formative afin de réguler son enseignement.

5.5 Communiquer aux élèves et aux parents et à tout·e autre partenaire impliqué·e dans le suivi de l'élève, de façon claire et explicite, les résultats attendus ainsi que des informations relatives à la progression des apprentissages et à l'acquisition des connaissances et des compétences.

L'enseignant·e spécialisé·e situe de manière précise et transparente les étapes d'apprentissage ainsi que les critères et les niveaux de performance visés. Il·elle fournit à l'élève des moyens diversifiés et des occasions répétées pour progressivement se situer par rapport aux objectifs visés. Il·elle transmet aux parents et aux autres partenaires une appréciation détaillée de l'évolution des apprentissages de l'élève et des résultats qui leur permettent de situer ses acquisitions.

5.6 Collaborer avec l'équipe pédagogique à la détermination du rythme et des étapes de progression souhaitées à l'intérieur du cycle de formation.

L'enseignant·e spécialisé·e, membre d'une équipe pédagogique réunissant divers·es professionnel·le·s, coordonne son action pédagogique avec celles des autres partenaires afin d'offrir aux élèves des contenus et rythmes d'apprentissage cohérents.

5.7 Contribuer avec l'équipe pédagogique à la décision de promotion, d'orientation ou de certification, en collaboration avec les parents et les autres partenaires lorsque la situation le requiert.

Au terme d'un cycle ou d'une année scolaire, la résolution concernant la suite de la trajectoire scolaire de l'élève n'appartient pas exclusivement à l'enseignant·e spécialisé·e. L'ensemble de l'équipe pédagogique ainsi que les parents partagent la responsabilité en matière d'orientation de l'élève pour l'année suivante.

6

Compétence clé N° 6

Planifier, organiser et assurer un mode de fonctionnement de la classe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

En fonction de son contexte de travail (dans l'école régulière ou en milieu institutionnel), l'enseignant·e spécialisé·e planifie, organise, assure ou contribue à planifier, organiser et assurer un fonctionnement coordonné et harmonieux de la classe permettant la progression des apprentissages des élèves. Dans ce contexte, l'accompagnement d'un·e élève ou la « gestion de la classe » désigne un ensemble de composantes professionnelles inhérentes à la pratique enseignante, à savoir des actions et des attitudes pouvant guider les élèves tant vers l'acquisition de connaissances que vers le respect des normes de la vie en collectivité. L'enseignant·e spécialisé·e voue une attention particulière à l'anticipation et à la régulation des modes d'organisation et d'interactions prévalant en classe ou dans l'école. En conséquence, il·elle élabore des points de repères pour :

Composantes

6.1 Définir et mettre en place un système de fonctionnement équitable et pertinent pour les activités de la classe.

La constance et la prévisibilité du fonctionnement général de la classe, d'activités individuelles ou de groupe, offrent aux élèves un cadre et un climat de classe sécurisants (sur les plans physique, affectif, cognitif...) favorables aux apprentissages et donnent sens et pertinence aux activités. L'enseignant·e spécialisé·e initie les élèves aux attentes, règles et procédures appelées à régir le déroulement des activités et des interactions. Les normes retenues sont adaptées aux caractéristiques du groupe et aux besoins particuliers des élèves (âge, difficultés...).

6.2 Communiquer aux élèves des exigences claires au sujet des comportements scolaires et sociaux appropriés et s'assurer de leur compréhension et de leur respect.

Une transmission pertinente des attentes et des règles ne s'appuie pas seulement sur leur énoncé et leur explicitation ; les attitudes et les comportements de l'enseignant·e spécialisé·e doivent être cohérents avec ses exigences. Il est en outre nécessaire de vérifier que les élèves ont réellement compris et retenu les attentes et consignes préconisées, de les rappeler, d'envisager ou de créer les outils, moyens ou supports nécessaires à leur mise en œuvre.

6.3 Faire participer les élèves comme groupe et comme individus à l'instauration de règles de fonctionnement de la classe et veiller ensemble à leur respect.

L'enseignant·e spécialisé·e est responsable du bon fonctionnement de la classe ou y collabore. Il·elle s'intéresse aux aménagements comportementaux nécessaires pour le groupe ou l'élève. Il·elle peut associer les élèves à l'établissement des règles de fonctionnement de la classe, à la définition de sanctions pédagogiques ou à la création d'outils permettant une meilleure gestion des comportements. Il·elle initie les élèves aux pratiques d'écoute et d'échanges, de confrontation d'idées, de négociation, de recherche de consensus et de définition de règles dans une perspective d'éducation à la citoyenneté.

6.4 Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements non appropriés et pour intervenir efficacement lorsqu'ils se manifestent.

L'enseignant·e spécialisé·e est en mesure de repérer et d'interpréter les indices annonciateurs de comportements non conformes aux règles définies ou aux comportements attendus. Il·elle intervient de manière ajustée pour prévenir ces comportements, permettre leur expression dans des modes acceptables, rappeler les exigences ou encore réorienter l'intervention en fonction des besoins particuliers et offrir le soutien nécessaire aux apprentissages. Dès que des comportements perturbateurs se manifestent, il·elle analyse la situation, identifie les éléments déclencheurs et décide des mesures à entreprendre en fonction de la situation spécifique de l'élève et de la classe.

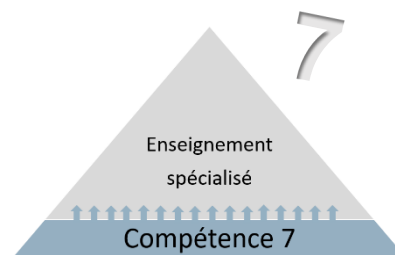
6.5 Maintenir un climat propice à l'apprentissage.

Afin de soutenir l'engagement des élèves dans les tâches d'apprentissage, l'enseignant·e spécialisé·e observe les comportements de chacun·e, contrôle et régule le déroulement des activités du groupe, évalue et, au besoin, réajuste les conditions de la situation d'apprentissage. Il·elle propose des différenciations pédagogiques, des aménagements ou des adaptations répondant aux besoins de chacun·e. Capable de réagir rapidement et de gérer simultanément plusieurs événements, il·elle intervient pour assurer la poursuite des activités engagées et envisage les remédiations nécessaires.

6.6 Tenir compte des dimensions cognitives, affectives et relationnelles de l'enseignement.

Pour créer et maintenir les conditions favorables à un enseignement efficace, l'enseignant·e spécialisé·e crée les conditions de sécurité et de respect d'autrui favorables à l'apprentissage. Il·elle mobilise l'attention de la classe, du groupe ou de l'élève par un enseignement à sa portée et stimulant. Il·elle varie les modes d'organisation, il·elle renforce le sentiment d'appartenance des élèves à un groupe solidaire et qui se distingue par sa cohésion, son ouverture à la diversité et sa capacité à apprendre ensemble.

7



Compétence clé N° 7

Adapter ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap

Comme mentionné en introduction (pages 3-4), la compétence-clé N° 7 ne se retrouve pas en tant que telle dans le référentiel de l'enseignement spécialisé puisqu'elle constitue le cœur même de la profession. En effet, l'enseignant·e spécialisé·e est amené·e à travailler avec des élèves présentant des besoins particuliers, ce qui suppose qu'il·elle possède et recherche constamment des informations détaillées quant aux difficultés et capacités particulières de ces élèves. Son action pédagogique est fondée d'une part sur l'évaluation individuelle de leurs compétences acquises ou émergentes dans diverses situations d'apprentissage, et d'autre part, sur le repérage des caractéristiques de leur fonctionnement dans le contexte collectif de la classe. L'enseignant·e spécialisé·e manifeste qu'il·elle croit en leurs chances de réussite, coordonne ses activités avec celles des autres intervenant·e·s – en étant conscient·e des limites de son champ d'intervention – et adapte le programme, les modalités d'enseignement et le matériel à la diversité des parcours scolaires de ces élèves. Ainsi, l'ensemble de ses actions adressées plus particulièrement aux élèves avec des besoins particuliers et aux partenaires qui les entourent se déclinent en diverses composantes présentées dans les autres compétences du présent référentiel.

8

Compétence clé N° 8

Intégrer les technologies de l'information et de la communication aux fins de préparation et de pilotage d'activités d'enseignement et d'apprentissage, de gestion de l'enseignement et de développement professionnel

Le potentiel des technologies de l'information et de la communication (TIC) au niveau de l'enseignement et de l'apprentissage en fait désormais un instrument incontournable pour l'école. Les réseaux et outils informatiques offrent en effet un accès illimité à d'innombrables sources d'informations et de connaissances. Cependant la pléthore et la qualité inégale des données disponibles requièrent qu'elles soient analysées de manière critique et traitées avec circonspection. Tant pour les enseignant·e·s spécialisé·e·s que pour les élèves, l'accès aux réseaux modifie les façons d'apprendre, de communiquer et de travailler. Par conséquent, pour intégrer les TIC de manière judicieuse dans sa pratique pédagogique, l'enseignant·e spécialisé·e adopte une approche réfléchie de cet outil pour :

Composantes

8.1 Faire preuve d'un esprit critique et nuancé par rapport aux avantages et aux limites des technologies comme soutien à l'enseignement et à l'apprentissage, ainsi qu'aux enjeux pour la société.

L'enseignant·e spécialisé·e s'engage à évaluer la valeur ajoutée effective des TIC pour son enseignement. Il·elle mesure leur intérêt en regard des enjeux pédagogiques, didactiques, culturels et sociaux qu'elles peuvent véhiculer. Il·elle repère les compléments tangibles qu'elles offrent dans le cadre de ses interventions pédagogiques et s'assure qu'elles peuvent réellement soutenir les démarches d'apprentissage des élèves.

8.2 Évaluer le potentiel didactique des technologies en relation avec le développement des compétences visées dans le plan d'études.

L'enseignant·e spécialisé·e explore différents sites afin de repérer des ressources éducatives et vérifie si les outils ont été conçus à des fins pédagogiques. Il·elle retient ceux qui s'avèrent pertinents pour le développement des compétences dans son domaine d'enseignement et sélectionne ceux qui permettront aux élèves d'exercer une plus grande autonomie dans la construction de leurs apprentissages.

8.3 Choisir et utiliser à bon escient les technologies pour rechercher, traiter et communiquer de l'information.

Les TIC offrent, aux enfants comme aux adultes, de nouvelles possibilités d'explorer des contenus parfois difficiles d'accès. L'enseignant·e spécialisé·e doit néanmoins accompagner les élèves dans leurs recherches et leur montrer comment être sélectif et stratégique pour trouver des informations pertinentes, les convertir en ressources utilisables, les conserver et les transmettre à différents interlocuteur·trice·s.

8.4 Choisir et utiliser à bon escient les technologies pour constituer des réseaux d'échange et de formation continue concernant son propre domaine d'enseignement et sa pratique pédagogique.

Les réseaux informatiques permettent l'accès à de nombreux moyens de développement professionnel ; l'enseignant·e spécialisé·e se fixe des critères précis pour sélectionner les données valables pour enrichir son enseignement. Il·elle s'intéresse aux réseaux d'enseignant·e·s, qui, à distance, permettent d'échanger autour de thèmes de réflexion communs pour partager et développer son expertise.

8.5 Aider les élèves à s'appropriier les technologies, à les utiliser dans des activités d'apprentissage, à évaluer leur utilisation et à juger de manière critique les données recueillies.

Les TIC offrent aux élèves un véritable moyen d'ouverture sur le monde et peuvent leur permettre une plus grande autonomie dans la construction et l'enrichissement de leurs savoirs. Le rôle de l'enseignant·e spécialisé·e consiste à initier les élèves à une analyse critique de l'apport réel de ces ressources pour l'exécution de tâches d'apprentissage et à les guider dans l'utilisation pertinente des informations.

9

Compétence clé N° 9

Travailler à la réalisation des objectifs éducatifs de l'école avec tou·te·s les partenaires concerné·e·s

Pour remplir la mission assignée à l'école, les enseignant·e·s spécialisé·e·s sont appelé·e·s à travailler en collaboration avec de nombreux·euses partenaires impliqué·e·s dans l'éducation et dans l'instruction des élèves. La participation à des projets d'établissement et l'instauration d'échanges réguliers avec les parents d'élèves, les enseignant·e·s régulier·ère·s et d'autres intervenant·e·s impliquent une définition claire des rôles et des actions du corps enseignant dont les fonctions ne se situent pas exclusivement dans le contexte fermé de la classe. Le partenariat n'est cependant pas un modèle arrêté dont la réalisation s'effectue suite à un simple décret ; il s'agit bien plus d'un processus qui se construit progressivement. L'enseignant·e spécialisé·e contribue à l'implantation et à la consolidation de pratiques partenariales pour :

Composantes

9.0.1 Favoriser la participation sociale des élèves qui présentent des difficultés d'apprentissage, d'adaptation ou un handicap.

L'enseignant·e spécialisé·e analyse avec précision les contextes dans lesquels évoluent les élèves ayant des besoins particuliers. Il·elle situe leurs difficultés et leurs capacités et veille à faire comprendre la nécessité de telle ou telle mesure, de tel ou tel moyen ou modalité de travail. Il·elle organise, de concert avec les autres partenaires, l'adaptation des activités d'enseignement ; il·elle veille également à ce que ces élèves soient intégré·e·s par les autres enfants et qu'ils·elles puissent développer un véritable pouvoir d'agir collectif.

9.0.2 Travailler en réseau avec les différent·e·s partenaires, et plus particulièrement avec les parents, pour prévenir des situations difficiles ou pour y faire face.

L'enseignant·e spécialisé·e recourt à des personnes ressources, à l'intérieur et/ou à l'extérieur de l'école, ainsi qu'aux parents, à chaque fois que cela s'avère nécessaire. Il·elle est soucieux·euse de tenir compte du développement global de chaque élève, en s'intéressant notamment au contexte familial, en prenant des informations auprès des parents et en reconnaissant leur expertise. Il·elle est particulièrement attentif·ive à développer et maintenir le dialogue entre l'école et la famille. Dans un esprit de partenariat, il·elle cherche à établir de véritables alliances éducatives avec les différents membres du réseau.

9.1 Participer au choix, à l'élaboration, à la réalisation et au bilan de projets de l'établissement scolaire.

La collaboration à l'échelle de l'école nécessite une certaine décentration par rapport aux fonctions et rôles assumés dans le contexte des actions quotidiennes de la classe. L'enseignant·e spécialisé·e s'inscrit dans une perspective communautaire plus large et s'investit dans l'orientation, dans la conception, dans le développement et dans l'évaluation de projets collectifs réalisés au sein de l'école, notamment en favorisant la participation sociale de tou·te·s les élèves.

9.2 Coordonner ses interventions avec les partenaires de l'école dans un esprit de concertation en délimitant les champs d'action et de responsabilités de sa fonction.

Agissant au sein d'équipes pluridisciplinaires dans un esprit de partenariat, l'enseignant-e spécialisé-e participe à la réalisation d'actions cohérentes par l'ensemble des intervenant-e-s impliqué-e-s dans un projet collectif, y apportant son souci d'ouverture à la diversité, de respect des différences, de participation de tou-te-s. Il-elle situe clairement le cadre de son expertise et de son action pédagogique et contribue, en fonction des responsabilités fixées dans son mandat professionnel, à la planification, au déroulement et à l'évaluation du projet. Il-elle exerce, selon les contextes, une activité d'accompagnement, de conseil ou de soutien relative aux problèmes qui se posent dans le domaine de la pédagogie spécialisée.

9.3 Organiser et faire évoluer la participation des élèves à la vie de la classe et de l'établissement.

La classe, mais aussi l'école, sont des espaces dans lesquels les élèves apprennent progressivement à vivre ensemble et à participer à des activités ou à des projets collectifs. Dans ce contexte, l'enseignant-e spécialisé-e fait preuve de compétences d'animation, sollicite et encourage l'implication de tou-te-s et stimule, chez les élèves, les valeurs d'écoute, de partage, de respect et d'entraide. Il-elle s'assure que tou-te-s les élèves puissent s'intégrer dans des situations d'apprentissage, relever des défis, assumer des rôles autour de tâches communes et que la participation de tou-te-s soit recherchée et valorisée au sein de l'école.

9.4 Favoriser la participation des parents ou d'autres partenaires à la vie de l'école en suscitant différentes formes de rencontres et d'échanges.

L'enseignant-e spécialisé-e joue un rôle essentiel dans l'organisation des réseaux et des échanges entre partenaires. Il-elle participe également, en fonction des contextes, à la réalisation de rencontres et de manifestations collectives au sein de l'établissement ou à l'organisation par l'école, d'activités auxquelles les parents sont invités à s'associer.

10

Compétence clé N° 10

Coopérer avec les membres de l'équipe pédagogique à la réalisation de tâches favorisant le développement et l'évaluation des compétences visées

La pratique de l'enseignant·e spécialisé·e ne s'accomplit pas par des actes menés de manière solitaire. L'enseignant·e spécialisé·e fait partie d'une équipe pluridisciplinaire dont tous les membres sont tenus de se concerter pour coordonner leurs actions et prendre ensemble des décisions cohérentes au sujet des élèves. Travailler en équipe en fonction du développement des apprentissages des élèves implique de chercher à s'accorder sur des choix curriculaires et pédagogiques cohérents, de prévoir en commun l'adaptation de l'enseignement selon les caractéristiques des élèves, de s'entendre sur les étapes de progression dans la maîtrise des compétences et de convenir conjointement des exigences d'évaluation. Par conséquent, l'enseignant·e spécialisé·e s'engage dans une démarche de coopération pour :

Composantes

10.1 Participer à l'équipe pédagogique autour de l'élève ayant des besoins particuliers, en vue d'assurer dans la complémentarité une cohérence d'action.

L'enseignant·e spécialisé·e cherche à travailler en partenariat avec les autres intervenant·e-s. Il·elle échange, dans le cadre de l'équipe pédagogique, sur ses pratiques et sur le sens qu'il·elle donne à ses actions et le cas échéant, réoriente certaines de ses interventions pour les intégrer dans une démarche plus large ou les mettre au service d'objectifs retenus et assumés collectivement. Il·elle prend sa place au sein de l'équipe pédagogique et inscrit son intervention en complémentarité avec celle des autres partenaires, dans le respect des compétences de chacun·e.

10.2 Collaborer à la conception et à l'adaptation de situations d'apprentissage, à la définition des objectifs visés et à leur évaluation.

L'enseignant·e spécialisé·e est attentif·ive à la cohérence des interventions pédagogiques et s'investit dans le travail en équipe. Pour les élèves dont ils partagent la responsabilité, les membres de l'équipe pédagogique se concertent pour construire et aménager ensemble diverses situations et stratégies d'apprentissage, pour fixer des objectifs communs et déterminer des modes d'évaluation. L'enseignant·e spécialisé·e suggère, propose, facilite ou collabore à la mise en place d'aménagements ou d'adaptations en fonction des besoins de l'élève.

10.3.1 Travailler en réseau avec l'ensemble des partenaires pour prévenir des situations difficiles et y faire face.

L'enseignant·e spécialisé·e repère les difficultés particulières et les mesures s'avérant nécessaires pour prévenir un échec scolaire potentiel. Il·elle recourt à des personnes ressources à l'intérieur et/ou à l'extérieur de l'école et aux parents pour coordonner ses actions avec les leurs et avec celles des autres intervenant·e-s.

10.3.2 Travailler en réseau avec l'ensemble des partenaires pour obtenir des consensus.

Des différences d'opinions, des divergences, voire parfois des conflits ou des crises, peuvent survenir dans le fonctionnement d'une équipe ; cependant, dans l'enseignement, l'élaboration de finalités et d'objectifs communs est essentielle. Grâce à des attitudes et à des stratégies constructives, avec les autres partenaires, l'enseignant-e spécialisé-e contribue à l'atteinte d'un accord collectif.

10.4 Animer un groupe de travail, conduire des réunions.

L'enseignant-e spécialisé-e développe des capacités favorisant l'écoute, le partage d'idées et le respect lors d'échanges entre partenaires. Il-elle connaît les principes d'organisation et les techniques d'animation recommandées pour la conduite des différentes formes de réunions et il-elle est en mesure de débloquent des résistances et de gérer des situations délicates. Il-elle agit tantôt comme expert-e, guide, conseiller-ère, accompagnant-e selon les besoins de la situation.

10.5 Participe, coordonne et met en œuvre un plan d'intervention adapté.

Selon le contexte de travail, l'enseignant-e spécialisé-e participe, coordonne et/ou met en œuvre un plan d'intervention adapté pour l'élève ou les élèves en difficultés. Il-elle collabore avec l'ensemble des intervenant-e-s (parents, enseignant-e-s, thérapeutes...) à la conception et à la réalisation de ce plan qui répond spécifiquement à des besoins d'apprentissage particuliers. L'enseignant-e spécialisé-e s'assure que des objectifs cohérents et réalistes soient retenus et que l'ensemble des actions envisagées soient coordonnées.

10.6 S'engager à développer une culture de collaboration, d'échanges réguliers et de réseau.

L'enseignant-e spécialisé-e cherche à développer et à maintenir des échanges avec les partenaires, que ce soit lors de réseau ou lors de contacts réguliers, afin de coordonner les actions et de créer une « culture d'échange ». En fonction des situations, l'enseignant-e spécialisé-e cherche à mettre en œuvre différents types de collaboration, notamment des « consultations collaboratives ».

11

Compétence clé N° 11

Communiquer de manière claire et appropriée dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant·e spécialisé·e

Dans l'exercice de sa fonction, l'enseignant·e spécialisé·e est amené·e à communiquer avec divers·es interlocuteur·trice·s et dans le cadre de plusieurs contextes. Il·elle exerce, auprès des élèves et des différent·e·s partenaires, des rôles divers. Il·elle veille ainsi à s'exprimer dans un langage de qualité tant à l'écrit qu'à l'oral. Les normes langagières à respecter ne sont pas les mêmes dans toutes les situations ; il·elle doit donc être à même d'adapter son vocabulaire, sa syntaxe et son discours selon les circonstances. En conséquence, l'enseignant·e spécialisé·e attache un soin particulier à sa manière de s'exprimer de sorte à :

Composantes

11.1 Employer un langage écrit approprié dans ses interventions auprès des élèves, des parents ou des autres partenaires.

L'enseignant·e spécialisé·e doit non seulement avoir une connaissance théorique des règles et des adaptations possibles de la langue, des règles éthiques, mais également être attentif·ive à les mettre en pratique. De plus, il·elle adapte son langage écrit aux caractéristiques de ses interlocuteur·trice·s. Cela l'amène aussi bien à ajuster des supports pour des élèves en grande difficulté (consignes, textes...) qu'à proposer des rapports, des synthèses ou d'autres documents adaptés aux différent·e·s partenaires (parents, collègues, thérapeutes...) avec lesquels il·elle est amené·e à collaborer.

11.2 Employer un langage oral approprié dans ses interventions auprès des élèves, des parents ou des autres professionnel·le·s.

L'enseignant·e spécialisé·e se doit de faire un usage précis de la langue pour faciliter les apprentissages de tou·te·s. Il·elle adapte son langage oral aux caractéristiques de ses interlocuteur·trice·s et à la variété linguistique. Cela l'amène notamment à mettre en œuvre des dispositifs spécifiques pour des élèves en difficulté (communication alternative et améliorée, langue des signes...). Face aux parents, souvent et à juste titre sensibles au langage utilisé, et face à ses collègues ainsi qu'aux autres partenaires, l'enseignant·e spécialisé·e s'exprime de manière adaptée et intelligible.

11.3 Mettre en œuvre les règles de la communication en vue de favoriser des relations constructives.

Dans ses échanges avec les autres, l'enseignant·e spécialisé·e met en œuvre les principes d'une communication efficace, adaptée au contexte et aux interlocuteur·trice·s concerné·e·s. Il·elle veille en particulier à prendre en compte les origines culturelles différentes, les enjeux soulevés par les difficultés des élèves et crée les conditions favorables à l'expression de ses partenaires, accorde de l'attention et de l'intérêt à leurs opinions.

Spécificités de la profession d'enseignant·e spécialisé·e

Comme nous avons pu le constater dans le présent référentiel, les professions d'enseignant·e et d'enseignant·e spécialisé·e sont complémentaires. L'enseignement spécialisé présente ainsi plusieurs spécificités :

- Adaptation à des contextes de travail (école, institution, individuel, groupe...) et à des publics (enfants, adolescent·e·s, adultes, problématiques spécifiques...) variés ;
- Connaissance des élèves ; observation et évaluation de leurs difficultés, ressources et besoins ; dépistage des facteurs limitant les capacités d'apprentissage ; mise en place de dispositifs d'évaluation ;
- Connaissance, maîtrise et promotion de méthodes, outils pédagogiques, techniques, technologies d'aide... adaptés aux élèves en difficulté ;
- Définition d'objectifs prioritaires et établissement d'un projet individualisé (PIPS), si nécessaire ;
- Création d'un cadre de travail et d'un climat scolaire sécurisants, adaptés aux besoins particuliers des élèves avec, notamment, une prévention, une anticipation et une gestion d'éventuelles situations de crise ;
- Recherche, création et mise en place d'aménagements et d'adaptations ; ajustement des modalités d'enseignement ; accessibilité des informations et des ressources ; transfert des apprentissages entre les milieux ;
- Coordination et collaboration avec les partenaires (parents, thérapeutes, enseignant·e·s...) ; renforcement du dialogue école-famille ; culture d'échange et de réseau ; coordination des actions ;
- Accompagnement, orientation, conseils et ressources pour les différent·e·s partenaires ;
- Promotion de la diversité et prévention des discriminations.

Sources

- Ministère de l'Éducation, gouvernement du Québec. (2001). La formation à l'enseignement. Les orientations. Les compétences professionnelles : http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/reseau/formation_titularisation/formation_enseignement_orientations_EN.pdf
- Haute école pédagogique du canton de Vaud. (2004). Formation des enseignantes et des enseignants. Référentiel de compétences professionnelles : <https://www.hepl.ch/files/live/sites/systemsite/files/interfilieres/referentiel-competences-2015-hep-vaud.pdf>